



Commission hydrographique Oise-amont

**Séance du 9 mars 2021
en visioconférence**

Relevé de conclusions

Liste des présents

Nom, prénom	Organisme, fonction
THOMAS Jean-Jacques	Entente Oise-Aisne, président de la commission hydrographique Oise amont CC des Trois rivières, président Maire d'Hirson
CAMBRAYE Olivier	CC Thiérache du centre, président
PAGNON Jean-François	CC des portes de la Thiérache, président
COCHET Hugues	CC Thiérache Sambre et Oise, président Maire de Guise
DUMON Patrick	CC Thiérache Sambre et Oise Syndicat du bassin versant de l'Oise amont (SIABOA), président
PERAT Jean-Luc	CC sud-Avesnois Maire d'Anor
BAILLEUL Bernard	CC sud-Avesnois
SIMEON Julien	CC du val de l'Oise
BURILLON Dominique	Maire d'Origny-Sainte-Benoite
BLEUSE Pascal	Adjoint au maire de Mont-d'Origny
DEMASZES Thierry	Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise, président
VASSEUR Hervé	DDT de l'Aisne
CLEMENT Denis	DREAL Grand-Est, service de prévision des crues, chef d'unité Oise-Aisne
ALAVOINE Jean-François	Office français de la biodiversité, responsable service départemental de l'Aisne
SIRON Anne	Région des Hauts-de-France, direction de la biodiversité
PAYER Sophie	Région Grand-Est, direction de la transition énergétique, écologique et de l'environnement
MARLOT Jean-François	CC des Trois rivières, DGS
LOQUET Marc	CA Chauny-Tergnier-La Fère, responsable eau
GIRARDOT Luc	CC des portes de la Thiérache, chef du service eau et biodiversité
RAFFIN Vanessa	CC Thiérache du Centre, responsable eau et environnement
DUDIN José	Syndicat du bassin versant de l'Oise amont, technicien rivière
PAUTROT Nicolas	Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques (USAGMA), animateur milieux aquatiques
PHILIPPE Marine	USAGMA, animatrice ruissellement-érosion
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne, directeur des services
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne, directrice de l'appui aux territoires
STRIPPE Cécile	Entente Oise-Aisne, responsable de la communication
FRAYON Thierry	Entente Oise-Aisne, chargé de mission milieu

Propos introductif

M. THOMAS, président de la commission hydrographique Oise-amont, souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle l'importance d'agir pour la lutte contre les inondations par débordement et par ruissellement ainsi que pour l'aménagement des rivières. Les inondations marquent les esprits lorsque les terres et les habitations sont impactées puis il y a une tendance à l'oubli. Les crues récentes rappellent néanmoins le besoin d'agir.

L'Entente Oise-Aisne a été capable, en s'appuyant notamment sur le rapport élaboré par l'ingénieur général Jean DUNGLAS suite aux crues de 1993, de lancer des études pour réaliser des ouvrages de régulation pour protéger les zones habitées en créant des zones de sur-inondation sur les terres non urbanisées. La gestion des inondations à l'échelle du bassin de l'Oise par l'Entente permet de bénéficier de la solidarité de bassin.

La commission hydrographique qui se tient aujourd'hui est une réunion de concertation. Elle permet d'identifier les actions et de les prioriser.

Le territoire Oise-amont

Les présentations sont disponibles sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique dédiée au territoire Oise-amont ([Les territoires > Oise amont - Entente Oise Aisne \(oise-aisne.net\)](#)).

Mme ANDRE explique que la commission hydrographique permet la concertation des acteurs qui agissent pour la gestion de l'eau en vue d'établir des programmes cohérents. Elle est intégrée à la gouvernance de l'Entente Oise-Aisne.

Elle présente une carte des structures qui exercent les **compétences** de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de prévention des inondations (PI).

Quelques éléments de connaissance comme le nombre d'**arrêtés CATNAT** par communes, ainsi que les résultats issus de données de la CCR (Caisse centrale de réassurance) sont également présentés. Ces données résultent d'un croisement entre la simulation de l'aléa inondation par débordement et ruissellement et les biens assurés. La modélisation de l'aléa est issue de 400 ans de météo aléatoire conforme au climat d'aujourd'hui. Les résultats représentent les **pertes financières** (coût de dommages) moyennes annuelles par communes.

Retour sur les crues

Mme ANDRE présente un graphique avec les débits historiques des crues aux stations de Hirson et Origny-Sainte-Benoîte depuis 1965. On constate que le débit maximum à Hirson en 2011 était plus élevé qu'en 1993, et qu'à Origny-Sainte-Benoîte la crue de 2011 est inférieure à celle de 1993 du fait de l'action de régulation de l'ouvrage de Proisy. Les débits à Hirson lors des crues de l'hiver 2020-2021 sont estimés à une période de retour d'environ 5 ans.

Les crues de l'hiver 2020-2021 ont généré des débordements sur Guise (cave, voirie) et Origny-Sainte-Benoîte où 2 maisons ont été inondées. L'ouvrage de régulation des crues de Proisy n'a pas été mis en fonctionnement ; le niveau d'eau est resté à 20 cm en-dessous du seuil d'activation fixé à 107,80 m NGF.

M. BLEUSE a effectivement été surpris de la non-activation de l'ouvrage de Proisy. Sur le secteur d'Origny-Sainte-Benoîte, le niveau à la station est monté jusqu'à 3,06 m. La rue du sergent Flagrin est inondée dès 2,90 m. Il est riverain de l'Oise à Mont d'Origny et a constaté qu'il y a

environ 10-15 ans, les pâturages étaient inondés en premier, avant les zones urbanisées, or ces dernières années les débordements se produisent tout de suite du côté des zones habitées.

M. CORNET rappelle que les niveaux d'eau à Proisy sont disponibles sur le site Internet de l'Entente (<https://www.oise-aisne.net/réseau-de-mesures/>).

La côte d'activation de l'ouvrage est fixée à 107,80 m NGF au droit de l'ouvrage. Elle a été calée pour que l'ouvrage restitue un débit qui passe sous le niveau des protections rapprochées (muret, merlons) à Guise afin d'éviter les débordements.

Cet hiver, il y a eu 5 pics de crues successifs avec entre 1 et 5 jours d'intervalle. Si l'ouvrage de Proisy était activé pour retenir les eaux dès le premier pic de crue, alors l'ouvrage serait plein et donc ne pourrait plus avoir d'effet sur les pics de crues suivants.

L'activation de l'ouvrage a été calée pour être la plus efficace possible, partant du constat que l'on a très peu d'anticipation sur la quantité de pluie qui tombe en amont. Les grandes crues se sont constituées suite à des pluies qui ont préalablement saturé les sols. Sur un sol humide non saturé comme en début d'automne, la pluie est absorbée à 90% par le sol. Lorsque le sol est saturé, 100% de la pluie va dans le cours d'eau.

L'objectif de travailler sur les communes qui ont des dommages est partagé. Le moyen pour limiter les dommages n'est pas forcément l'ouvrage de régulation des crues. Il y a une complémentarité d'outils à rechercher.

Concernant le phénomène de débordement qui se produit en premier du côté des habitations et non plus dans les pâtures sur Origny-Sainte-Benoîte, ce pourrait être un problème de répartition entre les différents bras de l'Oise. Cela nécessite une visite sur place pour mieux appréhender le phénomène.

M. THOMAS partage d'idée de lancer les réflexions sur Origny-Sainte-Benoîte. Une analyse de la situation est à réaliser pour proposer des mesures qui permettraient de réduire les dommages lors de ces crues fréquentes, pour lesquelles l'ouvrage de régulation de Proisy n'est pas activé.

M. BURILLON indique que la rue de parloir à Origny-Sainte-Benoîte est plus souvent inondée et souhaiterait que des solutions lui soient proposées pour résoudre le problème.

Mme ANDRE apporte des précisions sur les impacts lors des crues des travaux d'effacement des seuils Pasteur et moulin Vert à Hirson. Notamment, pour les crues de périodes de retour inférieures à 10 ans, les niveaux d'eau sont abaissés d'environ 1 m localement.

Ces travaux de rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire ont été réalisés avec un financement à 100% de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

M. LOQUET indique que sur le secteur du chaunois, il y a une rupture de pente qui implique qu'entre chaque pic de crue, le niveau d'eau ne redescend pas. Il propose d'étudier un fonctionnement partiel de l'ouvrage de Proisy, par exemple en retenant un petit débit pour les crues de faibles ampleurs pour limiter les apports à l'aval.

M. CORNET répond que le remplissage de l'ouvrage de Proisy se fait sur environ 24 heures. En retenant même seulement une petite quantité du débit, l'ouvrage se remplirait sur environ 3 à 4 jours. Ainsi lorsqu'il y a des phénomènes de crues cumulés sur 3 semaines, l'ouvrage serait plein et donc non efficace la majorité du temps.

On peut trouver un autre moyen que l'adaptation des ouvrages pour limiter les dommages sur le chaunois. Les ouvrages de Proisy et Montigny-sous-Marle sur la Serre sont des ouvrages conçus pour limiter les dommages sur des secteurs et pour des gammes de crues précis.

M. THOMAS indique qu'il y aurait tout intérêt à travailler sur le secteur de La Fère qui est touché presque chaque année.

Les actions du territoire, propositions de programmation

Les **actions en cours** sur le territoire sont ensuite présentées par thématiques de manière non exhaustive : conscience du risque, prévision, alerte et gestion de crise, aménagement du territoire, vulnérabilité du territoire, limiter les débordements et ouvrages de protection. Les échanges sont synthétisés ci-dessous.

La conscience du risque

Cinq **repères de crues** ont été installés sur le périmètre de l'UH : Guise, Hirson, Wimpy, Ohis et Effry.

L'Entente propose des interventions gratuites pour **sensibiliser les élèves** de CM1 et CM2 au risque d'inondation en s'appuyant sur des outils pédagogiques et ludiques comme le jeu de l'oie Crue & d'eau ([Sensibilisation des classes de CM1 et CM2 - Entente Oise Aisne \(oise-aisne.net\)](http://oise-aisne.net)).

Un site Internet permet lister les bons réflexes à avoir en cas de crues soudaines : www.inondaction.net . Des porte-clés peuvent être distribués avec le flash-code qui permet l'accès à ce site.

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise contient la création d'outils numériques (plateforme d'information, observatoire, cartographie dynamique). Une **vidéo pédagogique** est en cours de réalisation pour sensibiliser les populations au risque d'inondation et aux actions de prévention.

Prévision, alerte et gestion de crise

Les bulletins de prévision de crues sont établis par le Service de prévision des crues (SPC) et sont disponibles sur le site Vigicrue avec une prévision à 24h pour les stations de Hirson et Origny-Sainte-Benoîte.

L'Entente Oise-Aisne a conventionné avec Météo France pour recevoir les **données pluviométriques** sur l'ensemble du bassin de l'Oise. Il s'agit des données observées au pas de temps horaire par maille de 1 km² ainsi que des prévisions de pluies sur 3 jours.

L'Entente travaille à un couplage entre **les prévisions pluviométriques et le modèle hydraulique** qu'elle exploite pour la propagation des crues.

M. CORNET précise que l'Entente va réfléchir à proposer un service sur la base des données qu'elle reçoit. Il faut savoir que la prévision des crues est une prérogative exclusive de l'Etat sur le réseau surveillé, principalement les axes Oise, Aisne, Thérain et Serre. Toutefois, les collectivités, pour leur besoin, peuvent développer leur propre système de prévision. La chaîne d'information entre le Préfet et le maire restera la priorité. Un conventionnement avec les acteurs est en réflexion pour l'accès à des données avec les modalités qui restent à définir.

M. CLEMENT souhaite préciser que les prévisions de crues réalisées sur la partie amont du bassin sont tributaires de la qualité de la lame d'eau fourni par Météo France.

Le service de prévision des crues (SPC) et le SCHAPI travaillent à passer de la prévision des crues à la prévision des inondations, c'est-à-dire qu'à l'avenir Vigicrues sera en mesure de publier également une enveloppe de crue sur cartographie. Cela nécessitera de faire preuve de pédagogie sur les imprécisions et permettra au gemapien et aux services de secours de mieux préparer la gestion de la crise.

M. THOMAS ajoute que la prévision des crues a permis d'organiser l'évacuation de certains secteurs lors de la crue de janvier 2011 c'est donc primordial pour la gestion de crise.

M. CORNET complète en expliquant que l'Entente développe une base de données des enjeux présents en zone inondable sur l'ensemble du bassin de l'Oise. Les enjeux (logements, activités économiques, bâtiments publics) sont référencés avec une localisation et une altitude du bâti. Il sera possible d'ici quelques années de pouvoir croiser cette base avec les simulations de crues.

M. THOMAS indique avoir travaillé à la création d'un radar météorologique à Taisnières-en-Thiérache dans le Nord, en partenariat avec la Belgique. Ce système permet une vision précise de la lame d'eau et de la durée de l'épisode. Il regrette que ce système ne soit pas largement accessible. Il souhaiterait que les maires/élus aient accès à ces données pour anticiper au mieux les crues.

M. COCHET précise que lors de la gestion de crise, il souhaite privilégier le contact téléphonique parce qu'il est rassurant de pouvoir échanger avec un interlocuteur, plutôt qu'un accès à une plateforme.

Mme ANDRE informe des systèmes de prévision APIC et Vigicrues Flash proposés par l'Etat et Météo France.

Aménagement du territoire

Des Plans de prévention du risque d'inondation (PPRi) permettent de règlementer l'urbanisme dans un objectif de réduction du risque sur le territoire. Ils intègrent l'aléa débordement de rivière et certains intègrent également les coulées de boue.

Il est rappelé que les SCOT, PLUi et PLU doivent être rendus compatibles avec le PGRI (plan de gestion du risque d'inondation). Un **diagnostic de vulnérabilité du territoire** au risque d'inondation doit être intégré à ces documents de planification. Une note de cadrage est disponible sur le site Internet de la DRIEE Ile-de-France (driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/objectif-1-reduire-la-vulnerabilite-desa2810.html).

Réduire la vulnérabilité du territoire

Des diagnostics des enjeux (bâtiments, réseaux) situés en zone inondable peuvent être proposés. Ils peuvent contenir des préconisations de mesures et de travaux pour réduire le coût des dommages, permettre la continuité d'activités et/ou le retour rapide à la normale.

L'Entente met en place un **dispositif d'aide**, notamment aux particuliers, pour la réalisation d'un diagnostic et de travaux pour limiter les dommages sur les biens et accélérer le retour à la normale. Les diagnostics sont réalisés par un prestataire qui préconisera des travaux sur le bien. Le particulier peut recevoir jusqu'à 80% de financement via le Fonds Barnier géré par l'Etat et l'Entente.

Les **guides d'autodiagnostic** créés par la DRIEE IDF sont disponibles au lien suivant : driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/inondations-etes-vous-bien-prepare-a3719.html

Ils ont vocation à permettre à différentes structures (industries, administration, petites entreprises et établissements culturels) d'effectuer une analyse de sa vulnérabilité au risque d'inondation et de la guider dans la recherche de solutions structurelles et organisationnelles.

Limiter les débordements

Une **étude des potentialités de reconquête des zones d'expansion de crues** a débuté. Elle portera sur les vallées de l'Oise, de l'Aisne, de la Serre et de la partie aval du Thérain. Elle comporte une identification des zones qui pourraient faire l'objet d'une reconquête avec l'analyse de plusieurs critères comme les usages, l'intérêt environnemental, les bénéfices pour les enjeux en zone inondable, la faisabilité, ...

Le territoire est bénéficiaire de l'aménagement de régulation des crues de **Proisy**. L'Entente en est le gestionnaire et réalise notamment des visites mensuelles pour s'assurer du bon fonctionnement.

Des études ont été menées pour limiter les inondations dans Hirson par l'aménagement d'un ouvrage de régulation des crues en amont, sur la commune de **Saint-Michel**. L'objectif de l'ouvrage est de restituer un débit maximal de 75 m³/s. Des travaux complémentaires seraient nécessaires à cet aménagement dans les zones urbaines de Saint-Michel et Hirson pour que ce débit passe sans débordements. Les travaux d'effacement des seuils Pasteur et moulin Vert participent à l'augmentation des capacités d'écoulement dans Hirson mais ne sont pas suffisants.

Les ouvrages de protection

La structure en charge de la compétence PI doit procéder à la mise en conformité réglementaire des ouvrages de protection. Les dossiers de classement des protections de classe C (qui protègent moins de 3 000 personnes) sont à déposer pour le 31 décembre 2021. Il est précisé que le **décret n°2019-895 du 28 août 2019** a supprimé les deux seuils de classement des ouvrages : celui relatif à la hauteur de l'ouvrage qui était fixé à 1,50 m et celui relatif au nombre de personnes protégées qui était fixé à 30. Désormais, tous les ouvrages de protection (digues, muret) doivent être soit classés soit rendus transparents, quelles que soient leur hauteur et le nombre de personnes protégées.

Les protections de Guise composées de murets et de merlons sont sous gestion de l'Entente. Des travaux de réfections des maçonneries ont débuté en décembre 2020 et se poursuivront en fin de printemps 2021. Une étude de danger avait été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SIABOA. L'Entente qui a reçu le transfert de la compétence PI est en charge du dépôt du dossier de classement.

Les actions des syndicats de rivières

M. PAUTROT présente les territoires d'intervention des syndicats de rivière et leurs compétences. Le **SIABOA** couvre un bassin versant de 840 km² et a 4 EPCI adhérents. Le **Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise** couvre 361 km² et a 4 EPCI adhérents.

Les syndicats exercent la compétence GEMA, avec les alinéas 1°, 2° et 8° du L211-7 du Code de l'environnement. A ce titre les syndicats réalisent des missions pour la restauration, l'animation et la maîtrise du ruissellement et de l'érosion pour protéger les milieux aquatiques.

Il présente les principaux projets réalisés sur le territoire du SIABOA comme l'effacement du barrage du Pas Bayard à Hirson et la renaturation du ru des Fonds dont la phase travaux est prévue en 2021.

Sur le territoire du syndicat de l'Oise aval axonaise, les projets présentés sont : le rétablissement de la continuité écologique au droit du moulin de Vendeuil et la renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne.

M. DUDIN présente les travaux de restauration de la continuité écologique réalisés sur le **seuil de Sougland à Saint-Michel**. Il s'agit de travaux à la fois très ambitieux et sensibles notamment vis-à-vis des habitants qui étaient attachés à cet ouvrage.

Il précise que le SIABOA, malgré la disparition de certaines aides de l'Agence de l'eau, a fait le choix de maintenir une **équipe technique** sur le terrain pour réaliser notamment des interventions d'entretien des cours d'eau. Le SIABOA s'équipe pour répondre aux nombreuses

demandes des communes et avoir une grande réactivité. Cette présence locale est également importante vis-à-vis des relations avec les riverains qui s'interrogent régulièrement sur le bon entretien des cours d'eau.

M. COCHET souligne effectivement l'importance d'une équipe technique locale pour aider les communes lorsqu'il y a des interventions à réaliser par exemple pour la gestion des embâcles et l'entretien des berges.

M. PAUTROT ajoute qu'un **PPRE** (Programme pluriannuel de restauration et d'entretien) est en cours d'instruction par les services de l'Etat pour le territoire du syndicat de l'Oise amont. Sur le territoire Oise aval axonaise, les prospections vont débuter en juin 2021 pour l'établissement du PPRE.

Mme PHILIPPE présente les **projets ruissellement/érosion** portés sur les territoires des deux syndicats de rivières. Sur l'Oise amont, 3 secteurs sont en phase d'études, 2 en phase de travaux et 1 en phase d'émergence.

En particulier, sur le bassin versant du **Noirieux**, la concertation avec les exploitants agricoles est en cours pour réaliser des aménagements qui permettront une meilleure infiltration des eaux à la parcelle.

Sur **Bucilly-Martigny**, les investigations de terrain viennent de s'achever. L'étude va se poursuivre.

Des travaux ont été réalisés en 2020 (plantation de fascines, création d'un chenal enherbé, ...) sur le bassin versant du **Ru des Fonds**.

Le territoire de l'Oise aval axonaise fait l'objet d'études pour 3 secteurs et 1 secteur est en phase d'émergence.

Sur le bassin versant de **Ribemont**, les investigations de terrain se sont achevées. Une étude sera lancée cette année à **Brissy-Hamégicourt**. Le bassin versant de **Deuillet** a été impacté le 29 janvier 2021 par l'apport de coulées de boue. Les réflexions seront lancées cette année.

M. THOMAS précise que sur le Noirieux, l'étude est terminée depuis 2019 et souhaite travailler à accélérer la mise en œuvre des actions. On est face à des épisodes de plus en plus fréquents et la CC des Trois rivières a souhaité prendre la compétence de ruissellement et érosion en vue d'un transfert à l'Entente Oise-Aisne.

M. PAUTROT présente l'élaboration du **Contrat de territoire Eau et Climat (CTEC) Oise amont**. La structure porteuse est le SIABOA. D'autres structures seront cosignataires comme le syndicat de l'Oise aval axonaise ainsi que le conservatoire des espaces naturels (CEN) pour le volet zones humides. Une réflexion sera menée également avec les EPCI pour leur contribution dans ce contrat.

Le CTEC engage tous les signataires avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et a pour objectif de proposer des actions cohérentes. L'élaboration de ce contrat passe par un diagnostic du territoire qui est en cours puis par la rédaction de fiches actions qui préciseront les mesures, les porteurs, le plan de financement et le planning prévisionnel. Ces fiches seront établies après recensement des volontés de l'ensemble des acteurs pour le mois de mai 2021, en vue d'un passage en commission des aides de l'Agence de l'eau en juillet et d'une signature du contrat avant la fin de l'année 2021. L'inscription de certaines actions dans le CTEC permet de déplaçonner les financements de l'Agence de l'eau à 90 %.

Le contrat contiendra des actions pour l'adaptation au changement climatique (restauration de la continuité écologique, des habitats, restauration des zones humides) et pour la sensibilisation sur les thématiques « eau et biodiversité ».

L'UH Oise amont a été sélectionnée pour établir un CTEC en raison du mauvais état des cours d'eau sur ce secteur. La présence de seuils dans les cours d'eau impacte la biodiversité. Avec des travaux de restauration de la continuité, il sera possible d'améliorer nettement la qualité des eaux sur l'ensemble de l'UH.

Pour toutes questions sur ces sujets, vous pouvez contacter l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques (USAGMA) au 03.23.20.36.74 ou par e-mail à union-des-syndicats@griv.fr.

M. THOMAS confirme qu'il est important d'avoir une vision globale et d'associer un maximum d'acteurs pour agir. Les partenaires se mobiliseront d'autant plus facilement qu'ils verront localement les mesures se concrétiser.

La présente commission hydrographique se réunira au moins une fois par an. Il a entendu les attentes des élus d'Origny-Sainte-Benoîte; une première visite sur site sera organisée prochainement avec les services de l'Entente.

Il remercie l'ensemble des participants et intervenants avant de clore la séance.